

sance en vue de la construction de « types » généraux. Mais à l'opposé de la première « conception » elle n'est pas une norme culturelle valable à titre permanent et à l'opposé de la seconde elle n'est pas l'objet absolument unique en son genre d'une évaluation comparative et singulière.

On voit immédiatement que ces trois conceptions, comme dit, « théoriques » s'intéressent chacune pour sa propre fin à la pratique de l'histoire de l'Antiquité sous l'aspect des « études classiques », et l'on voit également sans commentaire qu'en fait la curiosité de l'historien ne trouve son compte dans aucune, puisque toutes ont pour fin première autre chose que l'« histoire ». Si Meyer voulait par contre rayer pour de bon de l'histoire de l'Antiquité tout ce qui du point de vue présent n'a plus aucune « influence », il donnerait, aux yeux de ceux qui cherchent dans l'Antiquité plus qu'une simple « cause » historique, raison à ses adversaires. Et tous les amis de sa grande œuvre seraient heureux qu'il ne prenne pas à la lettre ses recommandations et s'espèrent qu'il évitera même toute tentative de les mettre en pratique uniquement par amour pour une théorie formulée de façon erronée*.

La prolixité des explications que nous venons de donner n'a évidemment aucun rapport avec le résultat immédiatement pratique qu'on peut « en » tirer pour la méthodologie. On peut seulement recommander à celui qui les considère pour cette raison comme oiseuses de renoncer tout simplement à s'interroger sur la question du « sens » du connaître et de se contenter d'acquérir les « connaissances valables » grâce à un travail pratique. Ce ne sont pas les historiens qui ont pris l'initiative de poser ces questions, mais ceux qui ont avancé l'idée erronée et continuent toujours à affirmer de nos jours avec des variantes que la « connaissance scientifique » serait identique à la « recherche de lois ». Qu'on le veuille ou non, il s'agit là d'un problème portant sur le « sens » de la connaissance.

Max WEBER, « Etudes critiques pour servir à la logique des sciences de la "culture" » (1906), in : Max WEBER, *Essais sur la théorie de la science*, trad. fr. Julien Freund, Paris, Plon/Presses Pocket, 1992, p. 203-299.

2. Possibilité objective et causalité adéquate en histoire

[266] « Le déclenchement de la deuxième guerre punique, dit É. Meyer (p. 16), est la conséquence d'une décision d'Hannibal, celui de la guerre de Sept Ans d'une décision de Frédéric le Grand, celui de la guerre de 1866 d'une décision de Bismarck. Ils auraient tous pu prendre une autre décision, et d'autres personnalités [...] en auraient sans doute pris une autre ; en conséquence, le cours de l'histoire aurait été tout autre. » Il ajoute dans la note 2 au bas de la même page : « Il ne s'agit nullement par là d'affirmer ou de contester que dans ces cas les guerres en cause n'auraient pas eu lieu ; cette question est absolument insoluble et oiseuse. » Abstraction faite de la relation ambiguë entre cette deuxième phrase et les déclarations antérieures de Meyer sur les rapports entre « liberté » et « nécessité » en histoire, il importe de s'élever contre cette position qui affirme que des questions auxquelles on ne saurait donner une réponse ou du moins une réponse incontestable seraient pour cette raison simplement « oiseuses ». Il serait fâcheux, même pour la science empirique, si les problèmes suprêmes auxquels on ne donne aucune réponse n'avaient jamais été soulevés. À la vérité, il ne s'agit pas ici de cette sorte de problèmes « suprêmes », mais d'une question qui d'une part est « dépassée » par les événements, à laquelle d'autre part on ne peut donner positivement aucune réponse univoque en l'état de notre savoir actuel et possible et qui, enfin, si on la considère d'un point de vue strictement « déterministe », met en question des conséquences de quelque chose qui ne « pouvait pas se produire » en l'état des

« circonstances déterminantes ». Malgré cela, il n'y a absolument rien de « oiseux » à poser la question : qu'*aurait-il pu arriver* si Bismarck n'avait pas pris la décision de faire la guerre ? Elle concerne, en effet, le point décisif pour la structuration historique de la réalité, à savoir : quelle *signification* causale faut-il au fond attribuer à cette décision individuelle au sein de la totalité des éléments infiniment nombreux qui devaient précisément être agencés de cette manière-là et non d'une autre pour amener ce résultat-là, et quelle est la place de cette décision dans l'exposé historique ? Si l'histoire prétend s'élever au-dessus d'une simple chronique des événements et des personnalités, il ne lui reste d'autre [267] voie que celle de poser des questions de ce genre. Et pour autant qu'elle est une science, elle a toujours procédé de cette manière.

Ce qu'il y a d'exact dans la formulation de Meyer que nous avons mentionnée plus haut, lorsqu'il dit que l'histoire considère les événements « en devenir » et que par conséquent son objet n'est pas soumis à la « nécessité » propre au « devenu », c'est que l'historien procède dans l'appréciation de la signification causale d'un événement concret de façon analogue à celle de l'homme historique qui prend un parti ou une décision et qui n'« agirait pas si son action lui apparaissait comme « nécessaire » et non pas seulement comme « possible »* ? Il y a cependant une différence : l'homme qui agit, pour autant que son action est strictement « rationnelle » — ce que nous supposons ici — pèse [*erwägen*] les « conditions » du développement futur auquel il s'intéresse, qui sont « indépendantes » de lui et qui, dans les limites de sa connaissance, sont données dans la réalité et il intercale en pensée, dans la connexion causale, les diverses « manières possibles » de se comporter lui-même ainsi que les conséquences à attendre, liées à ces conditions « indépendantes », pour ensuite se décider, suivant les résultats ainsi conçus (en pensée), en faveur

* Cela reste exact en dépit de la critique de Kistiakovski (*loc. cit.* p. 393) qui reste extérieure à ce concept de « possibilité ».

de l'un ou l'autre comportement qui correspond à son « but ». L'historien par contre possède une supériorité sur son héros : il *sait* dans tous les cas *a posteriori* si l'estimation des conditions « indépendantes » du héros qui se trouvaient données dans les limites de sa connaissance et des espoirs qu'il escomptait correspondait vraiment à la situation réelle du moment ; il le sait par le « succès » effectif de l'action. À propos du maximum idéal de la connaissance des conditions que nous voulons et pouvons prendre ici pour base *théorique*, puisqu'il s'agit uniquement en l'occurrence de l'élucidation de questions *logiques* — même si dans la réalité ce maximum ne peut être que très rarement atteint ou peut-être même jamais — l'historien peut faire rétrospectivement, en pensée, la même estimation que son héros avait faite plus ou moins clairement ou bien qu'il « aurait pu faire ». Il peut donc soulever avec des chances plus favorables que Bismarck la question : à quelles conséquences *aurait-il fallu s'attendre* si une autre décision avait été prise ? Il est clair qu'un pareil examen est très loin [268] d'être « oiseux ».

À tout prendre Meyer applique exactement lui-même (p. 43) ce procédé à propos de l'exemple des deux coups de fusil qui provoquèrent directement, lors des journées de mars à Berlin, le déclenchement des combats de rue⁷⁷. À son avis la question de l'origine de ces coups de feu a été « historiquement sans importance » [*irrelevant*]. Mais pourquoi serait-elle moins importante que la discussion des décisions d'Hannibal, de Frédéric le Grand ou de Bismarck ? « La situation, explique-t-il, était telle qu'un quelconque incident *devait* déclencher le conflit » (!). On voit qu'ici Meyer donne lui-même une réponse à la question prétendue « oiseuse », en se demandant ce qui « serait » arrivé *sans* ces deux coups de fusil, et il tranche de ce fait le problème de leur « signification » historique (en concluant dans le cas présent à leur non-importance). Par contre, au moment des décisions d'Hannibal, de Frédéric le Grand et de Bismarck, la « situation » était manifestement différente, du moins selon le point de vue de Meyer ; elle *était* telle qu'au cas où la décision eût été autre

elle n'aurait pas évolué vers le conflit, ni d'une façon générale ni sous l'action des constellations politiques qui déterminaient à ces diverses époques le cours et le développement des événements. Car autrement cette décision n'aurait pas eu historiquement plus d'importance que les coups de feu. Le jugement affirmant que, si l'on modifie ou omet en pensée un événement historique singulier [*einzelne Tatsache*] dans un complexe de conditions historiques, il s'en serait suivi, en ce qui concerne certaines relations *historiquement importantes*, un développement différent des événements historiques, semble donc avoir une valeur considérable pour la détermination de la « signification » historique de cet événement, même si l'historien croit *in praxi* n'avoir à développer et à fonder consciemment et explicitement un pareil jugement que dans les cas exceptionnels, notamment lorsqu'il y a *contestation* à propos de cette « signification » historique. Il est évident que ce fait aurait dû susciter un examen de la nature logique de cette sorte de jugements qui portent sur les résultats auxquels il « aurait » fallu s'attendre en cas d'omission ou de modification d'un élément causal singulier dans un complexe de conditions, et inviter à une étude de leur importance pour l'histoire. Nous allons essayer d'obtenir quelque clarté sur ce sujet.

On saisit entre autres la détresse de la logique de l'histoire* [269] au fait que les recherches décisives sur cette importante question ont été entreprises non pas par les historiens ou les théoriciens de la méthodologie en histoire, mais par des représentants de spécialités très éloignées de cette discipline.

La théorie de ce qu'on appelle la « possibilité objec-

* Il semble bon d'indiquer ici expressément que les catégories dont nous poursuivons la discussion dans les pages suivantes trouvent une application non seulement dans la sphère de la spécialité appelée ordinairement « histoire », mais également dans toute imputation « historique » de n'importe quel événement singulier, y compris ceux de la nature inerte. La catégorie de l'« historique » est prise ici comme un concept logique et non comme un concept technique propre à une spécialité.

tive » dont il sera question ici se fonde sur les travaux de l'éminent physiologiste von Kries*⁷⁸ et l'utilisation courante de ce concept sur les travaux de ceux qui se réclament de von Kries ou le critiquent, en premier lieu les criminalistes et ensuite les juristes, spécialement Merkel, Rümelin, Liepmann, et récemment Radbruch**⁷⁹. Dans la méthodologie des sciences sociales on n'a repris jusqu'à présent la série de pensées de von Kries que dans la statistique***. Il est d'ailleurs normal que [270] les juristes

* *Über den Begriff der objektiven Möglichkeit und einige Anwendungen desselben*, Leipzig 1888. Von Kries avait déjà exposé des préliminaires importants de ces discussions dans ses *Prinzipien der Wahrscheinlichkeitsrechnung*. Remarquons par avance que, par suite de la nature de l'« objet » historique, il n'y a que les rudiments les plus élémentaires de la théorie de von Kries qui ont de l'importance pour la méthodologie historique. Non seulement il n'est pas possible de prendre en compte dans l'examen causal de l'histoire les principes de ce qu'on appelle au sens étroit le « calcul de probabilités », mais déjà le simple essai d'utiliser de manière analogue ses points de vue réclame une grande prudence.

** La critique la plus pénétrante de l'application de la théorie de von Kries aux problèmes juridiques a été faite jusqu'à présent par Radbruch dans *Die Lehre von der adäquaten Verursachung*, t. I, nouvelle série, cahier 3 des *Abhandlungen des Lisztischen Seminar*. C'est également là que l'on trouve la littérature la plus importante sur cette question. Nous ne pourrions rendre justice à son analyse principielle du concept de « causalité adéquate » que plus tard, une fois que nous aurons exposé cette théorie de la façon la plus simple possible (et par conséquent, comme on le verra, d'une manière purement provisoire et non définitive).

*** Parmi les théoriciens de la statistique qui se rapprochent le plus des conceptions de von Kries il faut citer L. VON BORTKIEWITSCH, *Die erkenntnistheoretischen Grundlagen der Wahrscheinlichkeitsrechnung* dans les *Conrads Jahrbücher*, 3 Folge, t. XVIII (voir également t. XVIII), et dans *Die Theorie der Bevölkerungs- und Moralstatistik nach Kexis* (*ibid.* t. XXVII). De même A. Tschuprow se place sur le terrain de la théorie de von Kries, mais je n'ai malheureusement pas pu consulter son article sur *Moralstatistik* dans le *Brockhaus-Ephronschen Enzyklopädischen Wörterbuch*⁸⁰. Cf. cependant son article sur *Aufgaben der Theorie der Statistik* dans le *Schmollers Jahrbuch*, 1905, p. 421. Je ne puis approuver la critique de Th. Kristiakowski (dans son ouvrage sur *Problemen des Idealismus*, pp. 378 et suiv.) qui, il est vrai, ne fait qu'esquisser la question, sous réserves d'un exposé plus détaillé à venir. Il reproche à cette théorie (p. 379) d'utiliser un faux concept de causalité fondé sur la logique de Stuart Mill, et plus particulièrement d'employer les catégories de « cause composée » et de « cause partielle », catégories qui se fonderaient de leur côté sur une interprétation anthropomorphique de la causalité (dans le sens de l'« efficacité »), ce point est d'ailleurs signalé éga-

(Suite de la note, page suivante.)

et en particulier les criminalistes aient été les premiers à s'occuper de ce problème, puisque la question de la culpabilité pénale est une question de pure causalité pour autant qu'elle implique le problème suivant : à quelles conditions peut-on affirmer que par son activité un individu a été la « cause » d'un effet extérieur déterminé ? Cette question a manifestement la même structure logique que celle de la causalité historique. En effet, tout comme l'histoire, les problèmes concernant les relations sociales pratiques des hommes entre eux, et tout spécialement ceux de la justice, sont orientés dans un sens « anthropocentrique », ce qui veut dire qu'ils s'occupent de la signification d'« agissements » humains. De même qu'à propos de la conditionalité causale d'un événement ayant

(Suite de la note ***, page 273.)

lement par RADBRUCH, *op. cit.* p. 22. Cependant cette idée d'« efficacité » ou, suivant une expression plus neutre qui lui est absolument identique quant à la signification, de « lien causal », est absolument inséparable de toute étude causale qui réfléchit sur les séries de changements qualitatifs individuels. Quant à la nécessité (et à l'obligation) de ne pas charger ce lien de présuppositions métaphysiques superflues et dangereuses, nous y reviendrons plus loin (sur les questions de la pluralité des causes et les causes élémentaires, voir les considérations de TSCHUPROW, *op. cit.* p. 436). Ajoutons seulement une remarque : la « possibilité » est une catégorie « constitutive » (*formende*), c'est-à-dire elle se donne pour fonction de déterminer la sélection des chaînons de causalité à recueillir dans l'exposé historique. La matière formée historiquement par contre ne contient pas de « possibilités », du moins idéalement ; subjectivement, l'exposé historique ne parvient que très rarement à établir des jugements de nécessité, mais, objectivement, l'exposé est sans conteste toujours subordonné à la présupposition que les causes auxquelles on « impute » l'effet sont à considérer comme les « raisons suffisantes » de l'apparition de cet effet. — bien entendu, conjointement avec l'infinité des « conditions » qui, du fait qu'elles n'offrent pas d'« intérêt historique », sont seulement indiquées sommairement dans l'exposé. C'est pourquoi l'utilisation de cette catégorie n'implique absolument pas la conception, depuis longtemps dépassée par la théorie de la causalité, suivant laquelle certains chaînons de la connexion causale réelle seraient en quelque sorte restés « en suspens » jusqu'au moment de leur intervention dans l'enchaînement causal. Von Kries (*op. cit.* p. 107) a exposé, à mon avis, d'une manière absolument convaincante l'opposition entre sa théorie et celle de Stuart Mill (sur tout cela, voir également plus loin). Une chose est certaine, c'est que Stuart Mill a lui aussi discuté la catégorie de possibilité et même formé incidemment le concept de causalité adéquate (voir Stuart Mill, *Werke, deutsche Ausgabe* par Gomperz, III, p. 262).

entraîné un dommage qu'il faut suivant le cas expier d'après le code pénal ou réparer d'après le code civil, le problème de la causalité en histoire s'oriente également et toujours vers l'imputation d'effets concrets à des causes concrètes, et non vers un approfondissement de « légalités » [*Gesetzlichkeiten*] abstraites. Il est vrai, au bout de cette partie commune du chemin, la jurisprudence et spécialement la criminologie obliquent vers une manière de poser le problème qui leur est propre, vu qu'il s'ajoute une autre question : à quelles conditions [271] et à quel moment l'imputation *objective* purement causale d'un effet à l'action d'un individu est-elle suffisante pour la qualifier d'acte impliquant *subjectivement* la « culpabilité » de l'agent ? En effet, cette question n'est plus un problème purement causal qui se laisserait résoudre par l'observation des faits à établir « objectivement » par la perception ou l'interprétation causale ; au contraire il s'agit d'un problème de politique criminalistique orienté d'après des valeurs éthiques et autres. En effet, il est *a priori* possible, réellement fréquent et actuellement courant que le sens des normes juridiques qui est notifié explicitement ou qu'il faut élucider par interprétation aboutisse à ce que l'existence d'une « faute », au sens de la loi pénale en question, est à subordonner en premier lieu à certaines circonstances *subjectives* du côté de l'agent (intention, capacité déterminée *subjectivement* de « prévoir » le résultat et autres choses de ce genre) ; par là la signification des différences catégoriales entre les manières d'établir les connexions causales peut être considérablement modifiée*.

* Le droit moderne vise l'agent et non l'acte (cf. RADBRUCH, *op. cit.* p. 62) et s'intéresse à la « faute » subjective, alors que l'histoire, pour autant qu'elle prétend rester une science, s'intéresse aux *raisons* objectives d'événements concrets et aux conséquences d'« actes » concrets, sans essayer de mettre l'« agent » en accusation. C'est à juste titre que Radbruch fonde sa critique de von Kries sur ce principe fondamental du droit moderne — qui n'est cependant pas valable pour n'importe quel droit. C'est pourquoi il reconnaît la validité de la théorie de von Kries dans certains cas comme ceux des soi-disant délits ayant provoqué des résultats non voulus (p. 65) ou ceux de la respon-

(Suite de la note page suivante.)

Cependant, pour les premiers stades de notre discussion, cette différence portant sur le but de la recherche n'a aucune importance. Aussi, de concert avec la théorie juridique essayerons-nous de demander à ce niveau : comment l'imputation d'un « effet » concret à une « cause » singulière est-elle en principe possible et réalisable, vu qu'il existe toujours en vérité une *infinité* d'éléments causatifs qui ont déterminé l'apparition d'un « événement » singulier et qu'en fait la *totalité* des éléments causatifs singuliers était nécessaire pour que l'événement se produise sous sa forme concrète ?

La possibilité d'une sélection dans l'infinité des éléments déterminants est d'abord conditionnée par le caractère de notre [272] *curiosité* historique. Quand on dit que l'histoire a pour objet de comprendre causalement la *réalité* concrète d'un « événement » dans sa singularité, il ne faut naturellement pas entendre par là, ainsi que nous l'avons déjà vu, qu'elle aurait pour tâche d'expliquer causalement et de « reproduire » intégralement cet événement dans la totalité de ses traits singuliers : cette tâche serait non seulement impossible en fait, mais absurde en principe. L'histoire cherche exclusivement à expliquer causalement les « éléments » et les « aspects » de l'événement en question qui ont une « signification générale » sous des points de vue déterminés et qui offrent *pour cette raison* un *intérêt* historique, exactement comme le juge ne fait jamais entrer dans son appréciation le cours total et singulier d'un acte, mais uniquement les éléments qui sont *essentiels* pour la subsomption sous les normes. Ce qui intéresse le juge — nous faisons entièrement abstraction de l'infinité des détails « vraiment » triviaux — ce ne sont pas les éléments qui pourraient présenter de l'intérêt pour d'autres ordres

(Suite de la note* p. 275.)

sabilité à l'égard de « possibilités abstraites d'ingérence » (p. 71), de la responsabilité par suite du manque à gagner et de la responsabilité des « irresponsables », bref partout où la causalité objective est seule en cause (p. 80). Or, l'histoire se trouve précisément dans une situation *logique* tout à fait semblable.

de la recherche comme les sciences naturelles, l'histoire ou l'esthétique. Il ne cherche pas à savoir si le coup fatal qui a « provoqué » la mort a été suivi d'accidents secondaires qui pourraient être extrêmement intéressants pour le physiologiste, ni non plus si la pose du cadavre ou l'attitude de l'assassin auraient pu prêter à une présentation artistique, ni si cette mort a, par exemple, permis à un « subalterne » non complice de « gravir un échelon » dans la hiérarchie des fonctionnaires — en quoi une telle mort serait causalement une « bonne affaire » pour ce dernier — ni enfin si elle est devenue pour la police un prétexte à prendre certaines mesures de sécurité ou même si elle a peut-être été la cause de conflits internationaux et est devenue par là « historiquement » importante. La seule chose qui lui importe est de savoir si l'enchaînement causal entre coup et mort et si l'*habitus* subjectif de l'assassin et son comportement devant le crime exigent l'application d'une certaine norme pénale. Ce qui de son côté intéresse l'historien, par exemple dans la mort de César, ce ne sont point les problèmes criminalistiques ou médicaux que ce « cas » aurait pu présenter, ni les détails du meurtre pour autant qu'ils n'ont pas été assez importants, soit pour « caractériser » la personnalité de César ou bien la situation des partis à Rome — donc pour autant qu'ils ne sont pas des « moyens de connaissance » —, soit pour comprendre la « conséquence politique » de cette mort — donc pour autant qu'ils n'ont pas été des « causes » réelles. Une seule chose le préoccupe en premier lieu [273], c'est le fait que cette mort est précisément intervenue en ce temps-là au milieu d'une constellation politique concrète déterminée, et à ce propos il discute la question qui s'y rattache naturellement : ce fait a-t-il eu des « conséquences » considérables pour le développement de l'histoire du monde ?

Il en résulte que l'imputation historique élimine, tout comme l'imputation juridique, une infinité d'éléments du cours réel des choses, parce qu'ils ne présentent aucune « importance causale ». On le voit, un fait singulier est donc insignifiant pour l'historien non seulement lorsqu'il n'a eu aucun rapport avec l'événement en discussion, de

sorte qu'on peut l'omettre en pensée *sans* qu'une quelconque modification n'intervienne dans le cours réel des événements, mais déjà lorsque les éléments essentiels *in concreto* et seuls intéressants semblent n'avoir pas été en relation causale avec lui.

Notre véritable question est alors celle-ci : par quelles opérations logiques parvenons-nous à saisir qu'une telle relation causale existe entre ces « éléments essentiels » de l'événement et certains éléments pris dans l'infinité des moments déterminants, et comment arrivons-nous à la justifier par des preuves ? Il est évident que cela ne se fait pas par simple « observation » du cours des événements — surtout si on entend par là une « photographie » mentale, sans « aucune présupposition », qui reproduirait simplement tous les éléments physiques et psychiques survenus dans la portion d'espace et de temps en question, lors même qu'un pareil procédé serait possible. Au contraire, l'imputation causale se fait sous la forme d'un processus de pensées [*Gedankenprozess*] qui contient une série d'abstractions [*Abstraktionen*]. La première et la plus décisive d'entre elles consiste justement à modifier *en pensée*, dans un sens déterminé, un ou plusieurs composants causatifs incontestés du cours des événements, pour nous demander ensuite si, après cette sorte de modification des conditions du devenir, nous « aurions pu nous attendre » au même résultat (dans les points « essentiels ») ou bien à un autre et lequel. Prenons un exemple dans l'œuvre même de Meyer. Personne n'a mieux que lui exposé de façon agréable et claire la « portée » historique et universelle des guerres médiques pour le développement de la culture occidentale⁸¹. Comment a-t-il procédé logiquement ? Pour l'essentiel, il a montré que la bataille de Marathon fit la décision entre deux *possibilités* : d'un côté celle d'une culture théocratique-religieuse, dont nous trouvons les germes [274] dans les mystères et les oracles, et qui se serait déroulée sous l'égide du protectorat perse dont on sait qu'il utilisait partout, autant que possible, par exemple à l'égard des Juifs, la religion nationale comme instrument de domination, et de l'autre côté la victoire de

l'esprit hellénique libre, tourné vers les biens de ce monde, qui nous a fait don de valeurs culturelles dont nous continuons à nous nourrir aujourd'hui. Cette « bataille » de faibles dimensions a donc été la « condition préalable » indispensable de la construction de la flotte attique et aussi du développement ultérieur de la lutte pour la liberté, pour la sauvegarde de l'indépendance de la culture grecque et pour l'impulsion qui donna naissance à l'historiographie propre à l'Occident, au développement complet du drame et à toute la vie spirituelle singulière qui s'est jouée — en considérant les choses quantitativement — sur cette petite scène [*Duodezbühne*] de l'histoire du monde.

Le fait que cette bataille a provoqué la « décision » entre ces deux « possibilités », ou du moins l'a influencée considérablement, constitue manifestement — pour nous qui ne sommes pas des Athéniens — l'unique raison qui nous y fait trouver en général un intérêt historique. Il ne serait pas possible d'en établir la « signification » sans l'estimation de ces « possibilités » et des valeurs culturelles irremplaçables qui, d'après notre étude rétrospective, « dépendaient » de cette décision, sinon on ne verrait pas à vrai dire pourquoi nous ne mettrions pas cette bataille sur le même plan qu'une rixe entre deux peuplades cafrés ou indiennes ni pourquoi nous ne devrions pas pendre davantage au sérieux pour l'approfondir la stupide « idée fondamentale » de l'histoire du monde selon Helmholtz⁸², telle qu'elle se trouve exposée dans l'ouvrage collectif « moderne » bien connu*. Lorsque certains historiens modernes, après s'être vus contraints par la force des choses de délimiter la « signification » d'un événement

* Il va sans dire que ce jugement ne concerne pas toutes les études que comporte cette œuvre collective, car on y trouve également à côté de travaux qui sont absolument « vieux jeu » quant à la méthode, d'autres qui sont remarquables. L'idée d'une sorte d'« équité » politico-sociale en histoire qui voudrait bien — enfin enfin ! — accorder aux peuplades cafrés et indiennes, si outrageusement négligées jusqu'alors, une place au moins aussi importante qu'aux Athéniens et qui, pour marquer très nettement cette « équité », établirait une répartition de la matière historique en fonction de la géographie, est tout simplement naïve.

concret par une réflexion *explicite* et une explication portant sur les « possibilités » du développement, en viennent à s'excuser après coup [275] d'avoir utilisé cette catégorie apparemment indéterministe de la « possibilité », cette attitude ne se laisse justifier logiquement en rien. Nous en trouvons un exemple dans l'ouvrage de K. Hampe sur *Conradin*⁸³. Nous y voyons l'auteur faire un exposé extrêmement instructif sur la « signification » historique de la bataille de Tagliacozzo à la lumière d'une étude des diverses « possibilités » entre lesquelles l'issue purement « accidentelle » de la bataille a « décidé » (à la suite d'incidents tactiques tout à fait particuliers) et ensuite se raviser brusquement pour ajouter : « Mais l'histoire ne connaît pas de possibilités. » À cela il faut répondre : le devenir conçu comme « objectif » [*objektiviert*] grâce aux axiomes déterministes ne « connaît » pas les possibilités, parce qu'en général il ne connaît pas les concepts — mais l'« histoire » les connaît *toujours*, en supposant qu'elle prétend au titre de science. Chaque ligne de tout exposé historique et même toute sélection d'archives et de sources destinées à la publication renferment ou plus exactement doivent renfermer des « jugements de possibilité », si la publication prétend avoir une « valeur pour la connaissance ».

Que voulons-nous dire quand nous parlons de plusieurs « possibilités » entre lesquelles ces diverses batailles auraient « décidé » ? Cela signifie avant tout que nous créons — n'ayons pas peur des mots — des *tableaux imaginaires* [*Phantasiebilder*] par abstraction d'un ou plusieurs éléments de la « réalité » donnés effectivement dans le réel et par construction idéelle d'un cours des choses modifié relativement à une ou plusieurs « conditions ». Ainsi, le premier pas en vue de constituer un jugement historique est déjà — et j'insiste là-dessus — un processus d'*abstractions* qui progresse par analyse et par isolement en pensée [*Analyse und gedankliche Isolierung*] des éléments du donné immédiat — que l'on regarde simplement comme un complexe de relations causales *possibles* — et qui doit aboutir à une synthèse de l'ensemble causal « réel ». Par

conséquent, convertir la « réalité » donnée en un « fait » historique, est un premier pas qui la transforme déjà en un tableau de *pensées* : pour parler comme Goethe nous dirons qu'il y a de la « théorie » au cœur même du « fait »⁸⁴.

Si l'on étudie maintenant encore de façon plus précise ces « jugements de possibilités » — c'est-à-dire les énoncés qui expriment ce qui *aurait* pu arriver en cas d'élimination ou de modification de certaines conditions — et si l'on se demande comment nous parvenons au fond à les former, il ne saurait y avoir de doute que nous sommes toujours en présence de procédés qui opèrent par isolement et par généralisation [276]. Cela veut dire que nous *décomposons* le « donné » en « éléments » jusqu'à ce que chacun d'entre eux se laisse insérer dans une « règle de l'expérience » [*Regel der Erfahrung*] et que nous soyons en mesure de déterminer la conséquence qu'il « aurait » fallu « attendre » de chacun d'eux, d'après une règle de l'expérience, quand les autres éléments sont donnés comme « conditions ». Un « jugement de possibilité », au sens que nous donnons ici à ce concept, signifie donc toujours la référence à des règles de l'expérience. La catégorie de « possibilité » n'est donc pas appliquée sous une forme *négative*, au sens où elle serait par opposition au jugement assertorique ou apodictique l'expression d'un non-savoir ou respectivement d'un savoir incomplet [*Nicht-resp. Nichtvollständig-Wissens*] ; au contraire elle signifie justement une référence à un *savoir* positif de « règles du devenir » ou, comme on dit d'ordinaire, à notre savoir « nomologique ».

Lorsque, à la question : tel train a-t-il déjà dépassé telle gare ? on répond : *c'est possible*, cela signifie que celui qui répond ainsi ne connaît *subjectivement* aucun fait qui en exclurait l'éventualité, mais aussi qu'il n'est pas non plus en mesure d'affirmer le fait. Il s'agit donc d'un *non-savoir*. Mais lorsque Meyer juge qu'en Grèce, à l'époque de la bataille de Marathon, un développement théocratico-religieux était « possible » ou « probable » en certaines circonstances, cela signifie au contraire que certains élé-

ments du donné historique étaient *objectivement* présents, ce qui veut dire qu'on peut les établir avec une validité objective, et que si nous *éliminons en pensée* la bataille de Marathon (et naturellement encore un nombre considérable d'autres éléments du cours effectif des choses) ou encore si nous pensons qu'elle aurait pu se dérouler autrement, ces éléments auraient été positivement « capables » (pour employer une tournure familière à la criminologie), suivant les *règles générales de l'expérience*, de conduire à ce développement. Le « savoir » sur lequel s'appuie cette sorte de jugements pour motiver [*begründen*] la « signification » de la bataille de Marathon est, d'après toutes ces considérations, d'une part un savoir de certains « faits » dont on peut prouver par les sources qu'ils appartenaient à cette situation historique (savoir « ontologique ») et d'autre part — comme nous l'avons déjà vu — un savoir de certaines règles d'expérience connues, spécialement de celles concernant la manière dont les hommes ont l'habitude de réagir à des situations [277] données (savoir « nomologique »). Nous examinerons plus loin la nature de la « validité » de ces « règles d'expérience ». Une chose est en tout cas certaine : pour justifier sa thèse décisive sur la « signification » de la bataille de Marathon, Meyer serait obligé en cas de contestation de décomposer cette « situation » en ses « éléments » jusqu'à ce que notre « imagination » puisse appliquer au savoir « ontologique » le savoir « nomologique » empirique, puisé dans notre propre expérience individuelle et dans la connaissance du comportement d'autrui, pour nous permettre ainsi de juger positivement que cette action conjuguée [*Zusammenwirken*] des faits — sous les conditions que nous avons modifiées en pensée dans un sens déterminé — « était à même » de conduire au résultat qui est affirmé comme « objectivement » possible. Ce qui veut dire uniquement que, si nous concevions « en pensée » ce résultat comme devant avoir lieu effectivement, nous accorderions à ces faits ainsi modifiés en pensée la valeur de « causes suffisantes » [*zureichende Ursachen*].

Cet état de choses fort simple que nous avons été obligé

de présenter d'une manière quelque peu compliquée pour éviter toute équivoque nous montre que, lorsque nous formulons une connexion causale historique, nous ne nous servons pas seulement de l'abstraction sous les deux formes du processus d'isolement et de celui de la généralisation, mais encore que le jugement historique le plus simple concernant la « signification » historique d'un « fait concret » est loin d'être un simple enregistrement des faits qui se trouvent « donnés ». Il figure non seulement un tableau de *pensées* formé catégorialement, mais il n'acquiert objectivement de la validité que parce que nous *ajoutons* [*hinzubringen*] à la réalité « donnée » tout le trésor de notre savoir empirique d'ordre « nomologique ».

À tout ce que nous venons de dire, l'historien ne manquera pas d'objecter* que la démarche effective dans le travail historique aussi bien que le contenu effectif de l'exposé historique sont tout autres. C'est le « tact » [*Takt*] ou l'« intuition » [*Intuition*] de l'historien, et non les généralisations et la connaissance de « règles » qui permettrait d'inférer les connexions causales : la différence avec le travail propre aux sciences de la nature consisterait justement en ce que l'historien aurait affaire à l'explication d'événements et de personnalités qui se laisseraient « interpréter » et « comprendre » directement par analogie avec notre propre essence spirituelle ; en ce qui concerne l'exposé, ce serait encore [278] le « tact » et l'intuitivité suggestive du récit qui permettraient au lecteur de « revivre » la relation d'une manière analogue à celle dont l'historien l'aurait vécue et saisie intuitivement et non découverte par des raisonnements subtils. On fait valoir en outre que le jugement objectif de possibilité concernant ce qui se « serait » passé d'après les règles générales de l'expérience, si on omet ou modifie en pensée une composante causale singulière, serait très souvent incertain ;

* Pour plus de détails sur ce qui va suivre, voir les explications dans mon étude sur Roscher et Knies⁸⁵.

plus fréquemment encore il serait impossible de l'établir, de sorte que cette base de l'« imputation » historique serait, en fait, toujours vouée à l'échec et ne saurait d'aucune façon être constitutive de la valeur logique de la connaissance historique. — Dans les argumentations de ce genre on confond avant tout différentes choses, d'une part le processus psychologique de la *formation* d'une connaissance scientifique et la forme « artistique » de la *présentation* de ce qu'on vient de saisir afin d'influencer psychologiquement le lecteur et d'autre par la *structure logique* de la connaissance.

Ranke « devinait » le passé et, au regard du progrès de la connaissance, il serait bien fâcheux pour un historien d'une qualité inférieure de ne point posséder ce don de l'« intuition » ; il ne sera alors jamais qu'une sorte d'employé subalterne de l'histoire. — Mais il n'en va absolument pas autrement des véritables grandes connaissances en mathématique ou en physique : elles apparaissent souvent d'une façon « intuitive » dans l'imagination sous forme d'hypothèses qu'on « vérifie » ensuite d'après les faits, c'est-à-dire on examine leur « validité » en utilisant le savoir acquis par expérience et on les « formule » finalement de manière logiquement correcte. Il en est exactement de même en histoire. Quand nous y insistons sur la liaison nécessaire entre la connaissance de ce qui est « essentiel » et l'utilisation du concept de possibilité objective, nous n'entendons nullement nous prononcer sur le problème intéressant du point de vue psychologique mais qui reste néanmoins hors de propos, à savoir : comment une hypothèse historique naît-elle dans l'esprit du savant ? Au contraire nous ne nous intéressons qu'à cette question : moyennant quelles catégories logiques pouvons-nous démontrer de façon valable cette liaison en cas de doute ou de contestation ? — car elle seule détermine la « structure » logique de l'histoire. Par ailleurs, lorsque l'historien communique au lecteur sous la forme du récit le résultat logique de ses jugements historiques de causalité sans donner le détail de ses sources d'information et qu'il « suggère » le cours des événements au lieu de « raisonner »

en pédant, [279] son exposé ne serait qu'un roman historique et non une relation scientifique, si le solide squelette de l'imputation causale manquait à l'arrangement extérieur de la présentation artistique. C'est ce squelette qui importe seul à la connaissance aride qu'est la logique, car l'exposé historique prétend lui aussi à la « validité » de « vérité ». Et cette validité ne se laisse établir que par la phase la plus importante de l'élaboration que nous sommes bornés à considérer exclusivement jusqu'ici, à savoir celle de la régression causale, pour autant que, en cas de contestation, elle a subi l'épreuve de l'isolement et de la généralisation des composants causatifs individuels, grâce à l'utilisation de la catégorie de possibilité objective et de la synthèse imputante qu'elle rend possible.

Il est clair maintenant que l'analyse causale d'une action personnelle procède, du point de vue de la logique, exactement de la même façon que le développement causal de la « signification historique » de la bataille de Marathon et qu'elle utilise à son tour les procédés de l'isolement, de la généralisation et de la construction de jugements de possibilité. Prenons immédiatement un cas limite, celui de l'analyse réflexive de notre *propre* activité. Notre sentiment non éduqué logiquement nous porte à croire qu'elle ne présente assurément aucune espèce de « problèmes logiques », étant donné que — dans l'hypothèse que nous sommes « sains d'esprit » — elle est immédiatement donnée dans l'expérience vécue, qu'elle est « compréhensible » sans plus et que pour cette raison elle se laisse naturellement « reproduire » [*nachbildbar*] sur-le-champ dans notre mémoire. De très simples considérations nous montrent que les choses ne se passent pourtant pas ainsi et que la réponse « valable » à la question : *pourquoi* ai-je agi ainsi ? constitue un tableau formé catégorialement qu'on ne saurait élever dans la sphère du jugement démontrable qu'en utilisant des abstractions — bien que la « démonstration » soit menée devant le propre tribunal de la conscience de l'« agent ».

Supposons qu'une jeune mère de fort tempérament se trouve énervée par des désobéissances de son enfant et

qu'en bonne Allemande elle lui administre une gifle, sans égard pour la théorie contenue dans cette belle strophe de Busch⁸⁶ : « La gifle est superficielle/seule la force de l'esprit/pénètre jusqu'à l'âme. » Supposons en plus qu'elle soit suffisamment « remuée par la pâleur de la pensée » pour s'inquiéter après coup, « pendant quelques secondes » soit de l'« opportunité pédagogique » ou de la « légitimité » de la gifle, soit au moins de la « dépense d'énergie » considérable déployée à cette occasion, ou — mieux encore — [280] supposons que les cris de l'enfant éveillent chez le *pater familias*, convaincu comme tout Allemand de son intelligence supérieure en toute chose, y compris l'éducation des enfants, le besoin de faire à sa femme des remontrances sous certains points de vue « téléologiques ». Elle se mettra à réfléchir et trouvera comme excuse que si à ce moment-là elle n'avait pas été énervée, supposons-le, par la cuisinière, elle n'aurait jamais appliqué cette punition ou pour le moins « sous une autre forme », et elle sera finalement portée à faire à son mari cet aveu : « Tu sais bien qu'en général je n'agis pas ainsi. » En disant cela, elle fait appel à ce que celui-ci sait par expérience de ses « motifs constants d'agir » qui, parmi le nombre prépondérant de toutes les constellations possibles en général, l'auraient amenée à un geste moins irrationnel. En d'autres termes, elle prétend que cette gifle constitue de son côté une réaction « accidentelle » au comportement de son enfant et qu'elle n'était pas déterminée par une cause « adéquate », pour utiliser par anticipation une terminologie que nous expliquerons dans un moment.

Ce simple dialogue conjugal a donc déjà suffi pour faire de cette « expérience vécue » un « objet » formé catégorialement, et, à l'image du bourgeois de Molière qui apprend à sa grande stupéfaction que pendant toute sa vie il avait parlé « en prose », cette jeune femme serait certainement tout aussi étonnée si un logicien lui apprenait qu'elle a fait une « imputation causale » à la manière de l'historien, qu'elle a formé à cet effet des jugements « objectifs de possibilités » et qu'elle a même opéré avec la catégorie de

« causalité adéquate », que nous expliquerons bientôt — car devant le forum de la logique il n'y a pas de différence. Une connaissance réflexive, même de notre propre expérience vécue, ne saurait jamais être une véritable « reviviscence » ou une simple « photographie » du vécu, car l'« expérience vécue », en devenant « objet », s'enrichit toujours de perspectives et de relations dont on n'a justement pas « conscience » au moment où on la « vit ». La représentation qu'on se fait par le souvenir d'une action personnelle n'est en rien différente à cet égard de celle qu'on se fait d'un événement concret passé de la « nature » que nous avons vécu nous-même ou qui nous a été rapporté par d'autres. Il n'est sans doute pas nécessaire de commenter plus longuement la validité générale de cette assertion au moyen d'exemples [281] plus compliqués* et d'établir explicitement qu'à propos d'une

* Nous examinerons encore brièvement un exemple que K. Vößler analyse, (*op. cit.* p. 101), pour illustrer l'« impuissance » de la construction de « lois ». Il mentionne certains idiotismes formant au sein de sa propre famille un « flot linguistique italien dans la haute mer de la langue allemande » que ses enfants ont façonné, que les parents ont parfois imité dans leur conversation avec les enfants et dont l'origine remonte à des motifs très concrets qui restent parfaitement clairs dans le souvenir. Il pose à ce propos la question : « Quelle est l'explication que la psychologie collective (et nous pourrions ajouter, sans trahir sa pensée, n'importe quelle science de caractère « légal ») pourrait bien fournir dans ces cas de développement linguistique ? » — Considéré en lui-même ce phénomène est, de fait, suffisamment expliqué *prima facie*, mais cela ne veut pas dire qu'il ne pourrait encore devenir l'objet d'une utilisation et d'une élaboration plus complète. Tout d'abord le fait que la relation causale est déterminable avec certitude (en *pensée*, car cela seul importe ici) pourrait être utilisé comme moyen heuristique en vue de vérifier à propos d'autres phénomènes de l'évolution linguistique s'il est possible d'y découvrir éventuellement la même relation causale, ce qui exige, du point de vue logique, l'insertion du cas concret dans une règle générale. Vößler a d'ailleurs formulé lui-même cette règle (p. 102) : « Les formes employées plus fréquemment exercent une attraction sur celles qui le sont plus rarement. » Ce n'est pas tout. L'explication causale que l'on nous présente suffit, avon-nous dit, *prima facie*. Il ne faut cependant pas oublier non plus que toute connexion causale *singulière*, même la plus simple apparemment, peut être analysée et décomposée à l'infini et que chaque fois les bornes de notre curiosité causale fixent le point où nous nous arrêtons. Dans le cas présent, il n'est absolument pas certain que notre curiosité causale doive s'estimer satisfaite du cours « effectif » des choses tel qu'on nous le présente. Une observation
(Suite de la note page suivante)

décision de Napoléon ou de Bismarck [282], nous ne procédons pas autrement du point de vue logique que la mère allemande de l'exemple précédent. Quant à la différence suivant laquelle l'action à analyser nous est donnée dans ce cas directement dans notre propre souvenir par son « côté intime », alors qu'il nous faut « interpréter » de l'« extérieur » celle d'un tiers, elle n'est, malgré un préjugé naïf, que de degré, en ce sens que les « matériaux » sont plus ou moins accessibles et complets. En effet, dès que nous trouvons que la « personnalité » d'un être est « compliquée » et difficile à interpréter, nous sommes toujours enclins à croire que celui-ci devrait être en état de nous fournir *lui-même* les éclaircissements convenables,

(Suite de la note* p. 287)

exacte pourrait éventuellement nous apprendre par exemple que cette « attraction » qui conditionnait la transformation linguistique chez les enfants ainsi que l'imitation par les parents de ces créations linguistiques de leur progéniture s'est faite dans des proportions très différentes à propos des diverses formes de mots et l'on pourrait se demander s'il n'est pas possible de voir pourquoi l'une ou l'autre de ces formes apparaît plus fréquemment ou plus rarement ou même pas du tout. Notre curiosité causale ne serait satisfaite dans ce cas que si les conditions de ces apparitions étaient énoncées sous la forme de règles et si le cas concret était « expliqué » comme une constellation particulière provenant du concours de ces règles dans les conditions concrètes. Voßler ouvrirait ainsi dans l'intimité de son foyer la chasse aux règles et aux procédés d'isolement et de généralisation dont il a tellement horreur. Et pour comble, par sa propre faute. En effet, sa conception générale selon laquelle l'« analogie est une question de puissance psychique » nous oblige nécessairement à poser la question : n'est-il pas possible de découvrir et d'exprimer quelque chose de général sur ces conditions « psychiques » de cette sorte de « relations de puissance psychiques » ? Et l'on constate au premier coup d'œil qu'en posant ainsi la question on introduit apparemment de force dans le débat l'ennemie principale de Voßler : la « psychologie ». Si dans le cas concret nous nous contentons du simple exposé du cours concret des choses, nous le faisons pour deux raisons : ou bien nous admettons premièrement que ces « règles » que l'on pourrait découvrir par une analyse plus poussée ne présentent sans doute dans le cas concret aucune vue nouvelle pour la science — c'est-à-dire que l'événement concret n'a aucune signification notable comme « moyen de connaissance » [282] ou bien deuxièmement que l'événement concret lui-même, n'ayant eu d'efficacité que dans un domaine restreint, n'a aucune portée universelle pour l'évolution linguistique et par conséquent n'a pas non plus d'importance comme « cause historique réelle ». Ce n'est donc que la limite de notre intérêt et non une quelconque absurdité logique qui fait que ce phénomène particulier à la famille de Voßler lui ait, semble-t-il, épargné l'« élaboration conceptuelle ».

pourvu qu'il *veuille* être sincère. Pourtant, ce n'est pas ici le lieu d'expliquer plus longuement qu'en fait l'inverse se produit le plus souvent et pourquoi.

Passons plutôt à un examen plus approfondi de la catégorie de « possibilité objective » dont nous avons, jusqu'à présent, indiqué seulement de façon très générale la fonction et abordons plus spécialement la question de la modalité de la « validité » des « jugements de possibilité ». Une objection nous guette : l'introduction de « possibilités » dans les « considérations d'ordre causal » ne signifie-t-elle pas en général qu'on renonce à toute connaissance causale, de sorte que, malgré tout ce qui a été dit plus haut sur le fondement « objectif » du jugement de possibilité, et puisqu'en fait la détermination du cours « possible » des choses doit toujours être laissée à l'imagination, la reconnaissance de l'importance de cette catégorie signifie pratiquement qu'on laisse portes et fenêtres ouvertes à l'arbitraire subjectif dans l'« historiographie » et qu'en conséquence cette discipline ne serait plus une science ? De fait, à la question : qu'arriverait-il si l'on modifiait d'une certaine manière un élément concomittant [*mitbedingendes Moment*] déterminé ? — il arrive fréquemment qu'on ne puisse lui donner avec quelque probabilité marquante une réponse positive en partant des règles générales de l'expérience, même au cas où l'on dispose de la totalité « idéale » des sources d'information*. À la vérité, cela n'est pas absolument indispensable. La réflexion sur la signification causale d'un fait historique commence d'abord par [283] cette question : si l'on exclut ce fait du complexe de facteurs qui entrent en ligne de compte comme éléments coconditionnants ou si on le modifie dans un certain sens, le cours des événements *aurait-il pu*, suivant les règles générales de l'expérience, suivre une *quelconque autre* direction, relativement à des points *décisifs* pour notre recherche ? Car, la seule chose qui compte est de savoir

* La tentative de construire positivement ce qui « serait » arrivé peut, lorsqu'on l'entreprend, conduire à des résultats monstrueux.

comment les « aspects » du phénomène qui nous intéressent ont été influencés par ces éléments singuliers coconditionnants. Si en réponse à cette question essentiellement négative *il n'y a pas* non plus moyen d'obtenir un « jugement objectif de possibilité » correspondant ou — ce qui dit la même chose — si d'après l'état de notre savoir il faut, selon les règles générales de l'expérience, s'« attendre » même en cas d'élimination ou de modification du fait en question à un cours des choses *identique* à celui qui a eu lieu effectivement, relativement aux points historiquement importants, c'est-à-dire qui nous intéressent, ce fait est alors en réalité sans importance causale, et il n'entre absolument pas dans l'enchaînement que la régression causale de l'histoire veut et doit établir.

Les deux coups de fusil de la nuit de mars à Berlin entrent approximativement, selon Édouard Meyer, dans cette catégorie, — mais peut-être pas entièrement parce que, même en adoptant sa façon de voir, on peut cependant penser qu'ils ont au moins contribué à déterminer l'instant du déclenchement des combats, alors que s'ils avaient éclaté un peu plus tard, ils auraient pu signifier un cours différent des événements.

Au cas où il faut admettre d'après notre savoir empirique que, relativement aux points essentiels de l'examen concret, un élément a été causalement important, le jugement objectif de possibilité qui exprime cette importance est alors susceptible de toute une échelle de degrés dans la *détermination*. Le point de vue d'Édouard Meyer suivant lequel la décision de Bismarck a « provoqué » la guerre de 1866 en un sens *autre* que les deux coups de feu (lors de la révolution de 1848) implique l'affirmation qu'au cas où l'on met hors circuit [*Ausschaltung*] cette décision, les autres éléments déterminants présents à ce moment nous obligeraient à admettre un « degré élevé » de possibilité objective en faveur d'un autre cours des événements (dans les points « essentiels » !), — par exemple la fin du traité italo-prussien, la cession pacifique de la Vénétie, une coalition franco-autrichienne ou du moins un déplacement de la conjoncture politique et militaire qui aurait fait en

réalité de Napoléon III le « maître de la situation ». [284] Le jugement objectif de « possibilité » donne donc lieu par son essence même à des *gradations* [*Gradabstufungen*] et l'on peut se représenter le rapport logique en s'appuyant sur les principes qu'on utilise dans l'analyse logique du « calcul de probabilités ». Voici comment : on isole d'abord en pensée les composants causatifs qui conditionnent l'effet « possible » auquel se rapporte le jugement en les opposant à l'ensemble de toutes les autres conditions qui se laissent *imaginer en général* comme causes concomittantes, et l'on se demande comment le cercle [*Umkreis*] des conditions, dont l'intervention était de nature à permettre aux composants précédents isolés en pensée de produire l'effet « possible », se comporte par rapport au cercle des conditions dont l'intervention *n'aurait* « vraisemblablement » pas contribué à produire cet effet. Il est évident que par cette opération on ne saurait en aucune manière établir entre ces deux « possibilités » un rapport que l'on pourrait, en un sens quelconque, évaluer « numériquement ».

Cela n'est possible que dans le domaine du « hasard absolu » (au sens logique) — par exemple dans le jeu de dés ou dans celui qui consiste à tirer des boules de couleurs différentes d'une urne qui contient toujours le même mélange — c'est-à-dire quand, dans un très grand nombre de cas, certaines conditions simples et univoques restent absolument les mêmes, alors que toutes les autres varient d'une façon qui échappe *entièrement* à notre connaissance, et que la « possibilité » de cet « aspect » du résultat qui nous importe (dans le jeu de dés le nombre de points, dans le jeu de boules la couleur) se trouve déterminée par ces *conditions* constantes et univoques (nature du dé, répartition des boules), de telle façon que toutes les autres circonstances concevables ne présentent par rapport à ces « possibilités » aucune relation causale susceptible de se ranger sous une *règle générale de l'expérience*. La manière dont je saisis le gobelet et le secoue avant de jouer sont des composants absolument déterminants du nombre de points que j'obtiendrai *in concreto*,

— toutefois, en dépit de la superstition des « joueurs professionnels », il n'existe pas de possibilité d'imaginer seulement une règle d'expérience qui exprimerait qu'une certaine manière d'exécuter ces deux mouvements physiques serait « capable » de favoriser la chance d'obtenir un nombre de points déterminé. Cette causalité est donc absolument « accidentelle », c'est-à-dire nous sommes fondés à dire que le mouvement physique du joueur [285] ne favorise pas en général la chance d'obtenir un nombre de points déterminé : à l'occasion de chaque mouvement les chances de sortir l'une ou l'autre des faces apparaissent comme « égales ». Par contre il existe une règle générale de l'expérience qui dit que, lorsque le centre de gravité du dé est excentrique, il y a pour l'une des faces de ce « faux » dé des chances plus favorables de sortir, conjointement avec d'autres déterminantes concrètes, et l'on peut même exprimer « numériquement » la proportion de ces « chances plus favorables » de « possibilité objective » en répétant les jets avec une fréquence suffisante.

Malgré les recommandations de prudence qu'on donne habituellement à juste titre à ceux qui veulent transposer les principes du calcul de probabilités dans d'autres domaines, il est cependant clair que ce *dernier cas* n'est pas sans analogie dans le domaine de toute causalité concrète et donc aussi dans celui de la causalité historique, avec cette réserve que la détermination *numérique*, qui présuppose premièrement le « hasard absolu » et deuxièmement des « aspects » ou des événements quantifiables comme unique objet de l'intérêt, y fait totalement défaut. Pourtant, malgré cette lacune, nous pouvons non seulement très bien formuler des jugements de portée générale indiquant que certaines situations « favorisent » plus ou moins une manière de réagir identique par certains traits chez les êtres qui les affrontent, mais encore, lorsque nous formulons une proposition de ce genre, nous sommes aussi en mesure de désigner une masse énorme de circonstances qui pourraient éventuellement s'y ajouter sans altérer cette chance générale « favorable ». Enfin, s'il ne nous est pas possible

d'évaluer de façon équivoque, même par le calcul des probabilités, le *degré* de chance favorable que certaines « conditions » exercent sur un effet déterminé, nous sommes néanmoins en mesure d'évaluer le « degré » relatif de cette chance générale favorable, grâce à la *comparaison* avec la manière dont certaines autres conditions, modifiées en pensée, l'auraient favorisée ; et lorsque nous faisons en « imagination » cette comparaison grâce à un nombre suffisant de modifications concevables des constellations, il est toujours possible, au moins en principe, de concevoir une proportion assez importante de déterminabilité pour établir un jugement sur le « degré » de possibilité objective — problème qui seul nous intéresse ici en premier lieu. Ce n'est pas seulement dans [286] la vie journalière, mais encore et surtout en histoire que nous employons constamment des jugements de cette sorte sur le « degré » de chance « favorable », et sans eux, il serait tout simplement impossible de faire une distinction entre ce qui est causalement « essentiel » et « insignifiant ». Meyer les utilise lui aussi sans hésitation dans l'ouvrage que nous discutons présentement. Si les deux coups de feu dont il a été question à maintes reprises ont été sans « importance » causale, sous prétexte que « *n'importe quel* incident *devait* déclencher le conflit », du moins suivant l'opinion de Meyer dont nous ne voulons pas discuter ici le bien-fondé, cela signifie que dans la constellation historique donnée il est possible d'isoler en pensée certaines « conditions » qui auraient justement conduit à ce résultat avec l'intervention *éventuelle* d'un nombre considérable d'autres conditions, alors que le cercle des éléments causatifs concevables dont l'intervention nous conduirait à regarder comme probable un *autre* résultat (dans les points « essentiels » !) nous semble relativement très faible. Bien que Meyer emploie le terme de « *devait* », nous ne saurions cependant pas admettre avec lui que cette possibilité était égale à zéro, vu que par ailleurs il insiste fortement sur le caractère irrationnel de l'histoire.

Nous adopterons donc l'usage que depuis les travaux de von Kries les juristes, théoriciens de la causalité, ont

établi et nous parlerons de causalité « adéquate » dans les cas qui correspondent au type logique que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire ceux qui expriment la relation entre certains complexes de « conditions » saisis dans leur unité par la réflexion historique et considérés isolément et l'effet qui est intervenu (ces conditions étant les causes adéquates des éléments de l'effet en question). Et, tout comme le fait Meyer — encore qu'il n'ait pas élaboré la notion avec précision — nous parlerons de causalité *accidentelle* quand les faits qui ont exercé une influence sur les éléments de l'événement qui entre historiquement en ligne de compte ont abouti à un effet qui n'était pas « adéquat » en ce sens à un complexe de conditions saisi par la pensée dans son unité.

Pour en revenir aux exemples utilisés plus haut, il faut donc déterminer logiquement la « signification » de la bataille de Marathon selon la conception de Meyer *non pas* dans le sens où une victoire des Perses *aurait dû* avoir pour conséquence un développement [287] totalement différent de la culture hellénique et par suite de la civilisation mondiale — il ne serait d'ailleurs pas possible de formuler ce jugement — mais au sens où cet autre développement « aurait » été la conséquence *adéquate* de cette victoire. De même nous concevons de façon logiquement correcte le jugement de Meyer sur l'unification de l'Allemagne, auquel von Below trouvait à redire, si nous essayons de le rendre intelligible à la lumière des règles générales de l'expérience, en considérant cette unification comme la conséquence « adéquate » de certains événements antérieurs, tout comme le devient aussi la révolution de mars à Berlin si nous la regardons comme la conséquence adéquate d'une certaine « situation » générale d'ordre politique et social. Par contre, si l'on arrivait à nous persuader que *sans* ces deux coups de feu devant le château de Berlin la révolution « aurait » pu très vraisemblablement être évitée, parce qu'on pourrait prouver d'après les règles générales de l'expérience que *sans eux* la combinaison des autres « conditions » n'aurait pas « favorisé », ou du moins faiblement, son déclen-

chement — « favoriser » étant pris dans le sens indiqué plus haut — il faudrait alors parler d'une causalité « accidentelle » ; on serait alors obligé d'« imputer » causalement (chose, il est vrai, difficilement concevable) la révolution de mars à ces deux seuls coups de feu. Dans l'exemple de l'unification de l'Allemagne, il ne faut pas, comme le croyait von Below, remplacer le terme d'« accidentel » par celui de « nécessaire » mais par celui d'« adéquat », dans le sens indiqué précédemment en référence à von Kries* ; il importe de s'en tenir strictement à ceci : il ne s'agit pas de voir dans cette opposition une différence dans la causalité « objective » du cours réel des événements historiques et de leurs relations causales, mais toujours un procédé d'isolement par lequel on abstrait une partie des conditions que l'on découvre dans la « matière » du devenir et dont on fait l'objet de « jugements de possibilité », en vue d'obtenir par cette voie, à la lumière des règles de l'expérience, une vue claire sur la « signification » causale des éléments singuliers du devenir. Pour démêler les relations causales réelles [*wirkliche*], nous en *construisons d'irrélles* [*unwirkliche*].

[288] On méconnaît trop souvent qu'il s'agit là d'abstractions, et même d'une manière tout à fait spécifique qui trouve son analogue dans les doctrines de certains juristes, théoriciens de la causalité, dont les vues se réfèrent aux conceptions de Stuart Mill que l'ouvrage déjà cité de von Kries critique d'ailleurs d'une façon très convaincante*. Se fondant sur Mill qui croyait que le quotient

* Nous verrons plus loin si nous possédons les moyens (et lesquels) pour évaluer le « degré » de l'adéquation et si les soi-disant « analogies » jouent alors un rôle (et lequel), spécialement dans la décomposition d'un « ensemble complexe de causes » en ses « éléments » — surtout que nous n'avons objectivement aucune clé pour opérer cette division. Notre façon de nous exprimer ici est donc forcément provisoire.

** L'étendue du « pillage » des vues de von Kries en cet endroit comme dans les passages précédents me devient presque gênante, surtout que la formulation est souvent, par la force des choses, bien loin de valoir en précision celle de von Kries. Tout cela est cependant inévitable, étant donné le but de cette étude.

mathématique de probabilité indiquerait, au sein du complexe des causes *existant* (« objectivement ») à un instant donné, le rapport entre les « causes » qui « produisent » l'effet et celles qui le « contrarient », Binding⁸⁷ admet également qu'entre les conditions qui « tendent vers un effet » et celles qui s'y « opposent » il existerait *objectivement* un rapport qui serait déterminable numériquement ou au moins évaluable (dans les cas particuliers), ou encore qui serait dans certaines conditions en « état d'équilibre », et que le processus de la causalité signifierait la prépondérance des premières sur les secondes*. Il est évident que l'on prend dans ce cas pour base de la théorie de la causalité le phénomène du « conflit des motifs » qui se manifeste sous la forme d'une expérience vécue immédiate au moment de la *délibération* dans les actions humaines. Quelle que soit l'importance que l'on peut accorder à ce phénomène**, il reste certain qu'une connaissance causale rigoureuse, y compris la connaissance historique, ne peut accepter ce genre d'anthropomorphisme***. Non seulement la représentation de deux « forces » agissant en sens contraire est une image spatio-physique qui ne se laisse appliquer sans risque de s'illusionner soi-même qu'aux phénomènes [289] d'ordre mécanique et physique****, où, des deux effets « contraires » au sens physique l'un est la résultante de l'une de ces forces et l'autre de l'autre, mais il faut s'en tenir une fois pour toutes à ce qu'un effet concret ne saurait jamais être considéré comme la résul-

* BINDING, *Die Normen und ihre Übertretung*, I, pp. 41 et suiv. et von KRIES, *op. cit.* p. 107.

** H. GOMPERZ (*Über die Wahrscheinlichkeit der Willensentscheidung*, Wien 1904, *Separatdruck aus der Sitzungsberichten der Wiener Akademie*, Phil.-Hist. Kl., t. CXL) en fait le fondement d'une théorie phénoménologique de la « décision ». Je ne me permettrai pas de porter un jugement sur la valeur de ce développement⁸⁸. Il me semble que, indépendamment de cela, l'identification analytique d'ordre purement conceptuel que Windelband établit — à dessein, pour les besoins de sa cause — entre le motif « le plus fort » et celui vers lequel « incline » finalement la décision, n'est pas la seule façon possible de traiter ce problème. Voir de cet auteur, *Über Willensfreiheit*, p. 36.

*** Dans cette mesure Kistiakovski (*op. cit.*) a raison.

**** Voir von KRIES, *loc. cit.* p. 108.

tante d'un conflit entre certaines causes qui tendent vers l'effet et d'autres qui s'y opposent. Au contraire, l'ensemble de *toutes* les conditions auxquelles nous conduit la régression causale à partir d'un « effet » donné *devait* se « combiner » de telle façon et non d'une autre pour produire l'effet concret sous telle forme ou non sous une autre : dans toute science empirique de caractère causal l'apparition d'un effet ne se laisse pas établir à partir d'un moment donné, mais depuis « toute éternité ».

Aussi, lorsqu'on parle de conditions qui « favorisent » un effet donné et d'autres qui le « contrarient », on ne saurait en aucun cas entendre par là que les unes ont, dans un cas concret, cherché en vain à contrecarrer l'effet qui s'est finalement produit, tandis que les autres l'ont finalement produit malgré la résistance des précédentes. Au contraire, cette façon de parler signifie toujours et sans exception que certains éléments de la réalité, chronologiquement antérieurs à l'effet et qu'on a isolés en *pensée* « favorisent » d'ordinaire d'une façon générale, d'après les règles générales de l'expérience, un effet de ce genre, ce qui veut dire, comme nous l'avons vu, que dans le surnombre [*Überzahl*] des combinaisons concevables possibles avec d'autres conditions, ces éléments produisent *ordinairement* cet effet, tandis que d'autres produisent *en général* non point cet effet, mais un autre. Quand nous entendons par exemple Meyer parler de cas « où tout *concourt* à un effet déterminé » (p. 27) il ne peut faire allusion qu'à une *abstraction* qui procède par isolement et généralisation et non à une reproduction d'un cours des événements qui a eu lieu effectivement. Formulé d'une manière logiquement correcte, cela signifie que nous pouvons constater des « éléments » causatifs et les isoler en pensée, et qu'il faut *concevoir* l'effet attendu comme leur étant *adéquat*, parce que nous ne pouvons *imaginer* que relativement peu de combinaisons de ces éléments isolés avec d'autres éléments causatifs qui nous autoriseraient à « attendre », d'après les *règles générales de l'expérience*, un autre résultat. Dans les cas où les choses se présentent [290] à notre « interprétation » à la manière dont Meyer

vient de les décrire, nous parlons d'ordinaire de l'existence d'une *tendance du développement* orientée vers l'effet en question*.

Cette dernière expression, comme aussi l'utilisation d'images du genre de celles de « forces agissantes » ou inversement d'« obstacles » à un développement — à celui du capitalisme par exemple — ou encore des tournures du genre de celles qui expriment qu'une certaine « règle » de la relation causale a été « annulée » [*aufgehoben*] dans un cas concret par des enchaînements de causes déterminés ou même (formule plus imprécise encore) lorsqu'on dit qu'une « loi » a été « annulée » par une autre « loi » — toutes ces dénominations n'offrent plus de danger si l'on reste conscient de leur caractère idéal, c'est-à-dire si on ne perd pas de vue qu'elles reposent sur l'abstraction de certains éléments de l'enchaînement causal réel, sur la généralisation idéale des autres éléments sous la forme de jugements objectifs de possibilité et sur l'utilisation de ceux-ci pour ordonner le devenir en une relation causale d'une structure déterminée**. Néanmoins il ne nous suffit pas dans ce cas qu'on reconnaisse et qu'on sache consciemment que toute notre « connaissance » s'étend à une réalité structurée catégoriquement et que la « causalité » par exemple est une catégorie de notre pensée, car, en ce qui concerne l'« adéquation » de la causalité, les choses se présentent à cet égard d'une façon très spéciale***. Encore que nous n'ayons pas l'intention de faire ici l'analyse exhaustive de la catégorie de causalité adéquate, il semble cependant nécessaire, à seule fin de tirer au clair et de rendre intelligible la nature relative (conditionnée chaque fois par le but concret de la recherche) de l'opposition

* Cette expression n'est certes pas belle, mais cela ne change rien à l'existence du contenu logique.

** Ce n'est qu'au cas où on oublie cela — comme cela arrive trop fréquemment — que les objections de Kistiakovski (*loc. cit.*) contre le caractère métaphysique de cette conception de la causalité sont justifiées.

*** En ce qui concerne ces questions, les points de vue essentiels sont en partie explicitement exposés, en partie seulement effleurés aussi bien par von Kries (*op. cit.*) que par Radbruch (*op. cit.*).

entre « causalité adéquate » et « causalité accidentelle », d'exposer au moins brièvement comment le contenu extrêmement imprécis dans certains cas de l'énoncé qui exprime un jugement de possibilité s'accorde malgré tout avec sa prétention à une « validité » et malgré tout également avec la possibilité effective de l'utiliser dans la formation d'une série causale historique*.

* La troisième section qui devait suivre n'a pas été écrite.